

REGLEMENT DES CONTROLES CONTINUS

Les contrôles continus, programmés dans des périodes bien définies dès le début de l'année universitaire, ont pour objectif d'évaluer les connaissances acquises par les étudiants durant leur cursus universitaire. Il est ainsi indispensable que ces derniers se déroulent dans de bonnes conditions et permettent une évaluation juste et loyale des étudiants. En effet, les closes du règlement du déroulement des contrôles continus, mentionnées ci-dessous, doivent être strictement respectées. Le non-respect du règlement peut conduire à des sanctions sévères.

- Le contrôle continu est programmé dans un créneau horaire bien fixé, les étudiants convoqués doivent se présenter à la salle du contrôle avant le démarrage de l'épreuve. Une fois le contrôle continu commence, **les étudiants ne peuvent quitter la salle qu'après trente-cinq minutes.** L'étudiant qui quitte la salle doit remettre sa copie aux surveillants. **Aucun étudiant retardataire ne peut être accepté en salle de contrôle après trente minutes du début de l'épreuve ;**
- **Les étudiants convoqués au contrôle doivent obligatoirement être munis de leur convocation aux contrôles et de leur carte d'Identité Nationale, qu'ils doivent présenter à l'administrateur.**
- Dès le début des contrôles, les étudiants doivent marquer leur nom et prénom sur toutes les copies, y compris toutes les feuilles de brouillon utilisées. **Une seule feuille double doit être donnée à l'étudiant durant le contrôle, il pourra obtenir des feuilles intercalaires pour compléter sa rédaction.**
- Les étudiants convoqués au contrôle, doivent être munis de leurs affaires personnelles (Stylos, Crayons, Règles, Gomme, Calculatrices non programmables, Correcteur, ...), **aucun échange de ces outils ou de n'importe quel document n'est autorisé durant l'épreuve (feuille d'examen, feuille de brouillon, ...) ;**
- Aucun document ne doit être placé sur la table ou à côté de l'étudiant durant le contrôle ;
- **Les téléphones portables ou tout équipement électronique sont strictement interdits** (sauf les calculatrices non programmables lorsqu'elles sont autorisées).
- Aucun échange oral ou gestuel entre les étudiants n'est toléré durant le contrôle ;
- Durant le contrôle, les étudiants doivent être assis correctement à leurs places et leurs copies de contrôle et de brouillon doivent être placées sur la table.
- Il est interdit de quitter la salle de contrôle durant le déroulement de l'épreuve, sauf cas de force majeure. Dans cette situation, l'étudiant doit déposer son téléphone mobile et tout appareil électronique, et doit être accompagné par un surveillant.
- Une fois la durée de l'épreuve écoulée, tous les étudiants doivent déposer leurs stylos et remettre leurs copies. Les étudiants ne respectant pas cette close peuvent être considérés en état de fraude, et des sanctions sévères peuvent être prises à leur égard. **A la fin de l'épreuve, les copies rendues sont comptées, tout étudiant n'ayant pas rendu sa copie, sa note du contrôle sera nulle et aucune réclamation de sa part ne sera acceptée.**

Enfin, il est à rappeler que des sanctions sévères seront prises à l'égard de tout étudiant pris en état de fraude. Un procès-verbal sera rédigé par les surveillants, et l'étudiant passera par la suite devant le conseil disciplinaire de la FST pour décider des sanctions.